



**NATIONS
UNIES**

UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/8



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
21 mars 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
Troisième session**

Genève, 17-21 juin 2024, et Punta del Este (Uruguay), 15-18 juin 2025*
Point 5 de l'ordre du jour**

**Recommandations à l'intention de la Directrice exécutive
du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant
la préparation de la réunion intergouvernementale visant
à constituer le groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques**

Proposition de dispositions intérimaires présentée pour examen par la réunion intergouvernementale visant à constituer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution (le « Groupe de travail spécial ») a tenu la première partie de sa troisième session à Genève du 17 au 21 juin 2024. Il n'a pas été en mesure de terminer d'élaborer des propositions concernant la création d'un groupe d'expert(e)s et est convenu que la reprise de la troisième session se tiendrait juste avant la réunion intergouvernementale visant à créer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques (le « groupe d'expert(e)s »).
2. Les débats tenus pendant la première partie de la troisième session sont consignés dans le rapport adopté provisoirement concernant les travaux de la partie de la session en question (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/5). À la lumière de ces débats, le secrétariat a conclu qu'il fallait mettre en place des dispositions intérimaires pour faciliter les travaux du groupe d'expert(e)s une fois qu'il aura été créé, notamment en prévision de la première session de son organe directeur. Le Bureau du

* La troisième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution se déroule en deux parties. La première partie de la session s'est tenue à Genève du 17 au 21 juin 2024, tandis que la seconde partie se tiendra à Punta del Este (Uruguay) du 15 au 18 juin 2025.

** L'ordre du jour de la troisième session, tel qu'il a été adopté lors de la première partie de la session, figure dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/1/Rev.1.

Groupe de travail spécial a donc prié le secrétariat d'établir un projet de proposition sur les dispositions intérimaires, qui sera examiné par la réunion intergouvernementale¹.

3. Les dispositions intérimaires prendraient effet dès que le groupe d'expert(e)s serait créé lors de la réunion intergouvernementale et resteraient en vigueur jusqu'à ce que l'organe directeur dudit groupe adopte ses propres dispositions.

4. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être examiner le projet de décision figurant dans le présent document, en arrêter la version définitive et en recommander l'adoption par la réunion intergouvernementale.

II. Projet de décision [--] de la réunion intergouvernementale visant à créer le groupe d'expert(e)s

Dispositions intérimaires

La réunion intergouvernementale,

Ayant créé le [insérer le nom complet du groupe],

Accueillant avec intérêt les propositions élaborées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution,

Consciente que les dispositions relatives au secrétariat du groupe d'expert(e)s doivent être adoptées par l'organe directeur à sa première session,

Sachant qu'il faut préparer la mise en service du groupe d'expert(e)s, en particulier préparer la première session de son organe directeur,

1. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer temporairement des services de secrétariat pour faciliter les travaux du [insérer le nom complet du groupe] et d'établir la documentation utile pour examen à la première session de son organe directeur ;*

2. *Invite les gouvernements et les autres parties en mesure de le faire à verser des contributions financières volontaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de financer les dispositions intérimaires, et prie le Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à recevoir les contributions financières accordées aux fins des travaux du groupe d'expert(e)s jusqu'à ce qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé à cette fin ;*

3. *Prie la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve des ressources disponibles, de convoquer la première session de l'organe directeur du groupe d'expert(e)s dans les meilleurs délais, au plus tard un an après la date de création du groupe, à une date et en un lieu que la Directrice exécutive arrêtera.*

¹ Le 14 novembre 2024, le Bureau a proposé qu'un projet de décision sur les dispositions intérimaires soit soumis en tant que document de travail pour examen à la reprise de la troisième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée.